

## SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2004

Président : M. Marc GUILLERMIN  
 Vice-président : M. André RICHERT  
 Secrétaire : M. Dominique ZEHFUS  
 Membre : M. Thierry AESCHBACHER

Sont présents :

MM. Javier ALONSO, Gilles AUGSBURGER, Fabrice BADET, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, Martine DEGLI AGOSTI, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, MM. Pierre JAQUET, Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, M. Alain BOSSHARD, M. Henri IMHOF, Mme Andrée JELK-PEILA, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBAS, Maire  
 MM. François LANCE et François BAERTSCHI,  
 Conseillers administratifs  
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2004
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances et logement – Séance du 19 avril 2004 –**  
**Rapporteur : Mme Martine CASUTT**
  - a) Crédits supplémentaires 2003 **p. 312** **Arrêté**
  - b) Examen des comptes 2003 **p. 314** **Arrêté**
  - c) Divers
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 13 mai 2004 –**  
**Rapporteur : M. Karel STUDER**
  - a) Ecole du Bachet-de-Pesay – Rénovation des toitures et façades  
 Crédit d'étude (Fr. 130'000.--) **p. 317** **Arrêté**
  - b) Avenue des Grandes-Communes - Réaménagement de la chaussée  
 Crédit d'investissement (Fr. 300'000.--) **p. 319** **Arrêté**
  - c) Divers
- 8) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –**  
**Séance du 17 mai 2004 –**  
**Rapporteur : M. Fabrice BADET**

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

- a) Remplacement des abribus –  
Crédit d'investissement (Fr. 207'000.--) **p. 321** **Arrêté**
- b) Point sur les naturalisations 2003 **p. 322** **Information**
- c) Le Lancéen - Suite de la discussion **p. 323** **Information**
- d) Divers
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 5 mai 2004 –  
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**
  - a) Rapport d'étude de Genève-Sud – Choix d'une variante **p. 324** **Résolution**
  - b) Divers
- 10) **Commission des affaires sociales – Séance du 21 avril 2004 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
  - a) Audition de Mme Christine Rambach, travailleuse sociale hors-murs,  
sur la structure « Petits Jobs-Insertion » **p. 330** **Information**
  - b) Maillon manquant **p. 331** **Information**
  - c) Fête des écoles – Etat de l'avancement **p. 331** **Information**
  - d) Divers
- 11) **Commission de la culture – Séance du 3 mai 2004 –  
Rapporteur : M. Pierre BUTSCHI**
  - a) Election du Vice-président **p. 332** **Information**
  - b) Visite de l'exposition de Mme R. Raphoz, sculpture et audition de  
Mme V. Quadranti (responsable de galerie) **p. 332** **Information**
  - c) Situation du groupe opérationnel pour la Maison  
de la Danse **p. 333** **Information**
  - d) Divers
- 12) **Commission de l'environnement – Séance du 6 mai 2004 –  
Rapporteur : M. Fabrice BADET**
  - a) Immeubles locatifs du patrimoine financier  
- Recours à l'énergie solaire thermique **p. 334** **Information**
  - b) Divers
- 13) **Commission des affaires sociales – Séance du 12 mai 2004 –  
Rapporteur : Mme Louise REY**
  - a) Audition de M. Bernard Brütsch, îlotier du Poste de  
police d'Onex **p. 336** **Information**
  - b) Débat sur les positions à prendre par la Commission des  
affaires sociales **p. 337** **Information**
  - c) Divers
- 14) Résolution de la Chapelle-les-Sciens **p. 338** **Résolution**
- 15) Election du Bureau **p. 340**
- 16) Propositions individuelles et questions **p. 340**
- 17) Questions du public **p. 343**

M. GUILLERMIN : La séance plénière du Conseil municipal est ouverte. Je salue la présence du Conseil administratif incorpore, Mme la Secrétaire générale, Mme Augsburgers.

J'ai un certain nombre d'excusés : Mme Alonso-Pentzke, M. Bosshard, M. Imhof, Mme Jelk-Peila et Mme Juillerat Van der Linden.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004****1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. FAVRE : Je souhaiterais que soit rajouté à l'ordre du jour, le point 14, la résolution relative à la Chapelle-les-Sciens qui a été signée par tous les partis, y compris le parti Socialiste qui n'a pas eu le temps de la signer, afin que nous puissions ce soir voter cette résolution.

M. GUILLERMIN : Je vous propose de placer ce point en remplacement du 14) à l'ordre du jour. En point 15), nous aurons l'élection du Bureau, point 16) propositions individuelles et questions et en point 17) les questions du public.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2004**

---

M. GUILLERMIN : Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. GUILLERMIN : Depuis la séance du Bureau, j'ai reçu deux courriers à mon domicile. Le premier je vous le lis, il s'agit du 10ème anniversaire du Festival de Country Music « *Cher Président du Conseil municipal*  
*Nous vous prions de bien vouloir transmettre cette invitation à l'ensemble du Conseil et par la même occasion les remercier de leur soutien. Merci à bientôt.*  
*Le texte de l'invitation : Nous avons le plaisir et l'honneur de vous inviter à l'apéritif du « 10ème anniversaire du Festival International de Country Music qui se déroulera le jeudi 3 juin 2004 de 18.00 à 20.00 heures au parc Marignac. La signature est de M. Daniel Pansier du Lancy-Natation ».*

M. GUILLERMIN : Je vous incite à être présent à cet apéritif. C'est une manifestation qui mérite largement votre présence.

Ensuite, un deuxième courrier qui m'a été transmis hier. Il émane du Groupement des riverains de la Drize qui concerne « Etude Genève-Sud, séance du Conseil municipal du 27mai 2004 :

« *Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*  
*Nous apprenons qu'une étude Genève-Sud a été présentée et qu'elle est actuellement en phase de consultation dans les communes concernées. Elle doit être validée auprès du Conseil d'Etat en juin 2004. Le choix des différentes variantes est à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal de Lancy du 27 mai 2004.*  
*L'une des variantes proposées fait mention de la possibilité de réaliser un pont d'une longueur de 500 m. environ, sur le vallon de la Drize, ainsi qu'une route sur le chemin Baumgartner. Ces ouvrages nécessiteraient des démolitions de villas et la réalisation d'un pont sur le vallon de la Drize qui vient de faire l'objet d'un vaste programme de renaturation.*

*Les signataires de la présente jugent le projet de circulation envisagé totalement disproportionné. Le bénéfice qu'en retireraient les automobilistes ne justifie ni des*

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

*investissements aussi onéreux pour les collectivités, ni la destruction du cadre de vie des habitants actuels et futurs. Le PAC Chapelle-les-Sciens verra l'urbanisation d'une vaste zone de verdure s'étendant de Saconnex-d'Arve au pôle urbain du Bachet, ce qui rend d'autant plus importante la conservation de la coulée verte qui est encore accessible au public le long de la Drize.*

*Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder aux arguments avancés dans la présente lors de votre délibération du 27 mai prochain, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, etc. »*

M. GUILLERMIN : La liste de signatures comprend 64 noms. La copie de la présente a été envoyée à M. François Baertschi.

M. BAERTSCHI : Je vous remercie d'apporter à l'ordre du jour ce sujet qui n'a pas pu être traité par le Bureau pour la simple et bonne raison que, c'est après le Bureau, que la Feuille d'Avis Officielle édite l'ordre du jour, c'est bien normal de traiter ce soir cet objet.

M. GUILLERMIN : Ceci sera à l'ordre du jour du point 9) de ce soir.

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. CHOBASZ : Tout à l'heure, vous avez communiqué, M. le Président, une invitation du Lancy-Natation. Il faudra excuser les membres de la Commission des travaux et constructions, dont vous êtes le Président, puisque nous serons en pleine séance.

Autre élément, je vous informe, qu'à partir du 1er juin, M. François Lance sera le Maire de la Ville de Lancy, M. François Baertschi sera le vice-président du Conseil administratif et celui qui vous parle sera membre du Conseil administratif.

J'ai tout à l'heure participé au lancement des manifestations dédiées à l'Euro 2004 au Portugal, manifestations qui se dérouleront au complexe de la Praille. Le centre commercial et de loisirs accueillera le Portugal comme hôte d'honneur à travers différentes vitrines à la fois touristiques et culturelles. Par ailleurs, l'esplanade du centre commercial, située entre le centre commercial et le stade, accueillera quotidiennement durant l'Euro 2004 toutes les personnes qui souhaitent voir les matchs sur écran géant. Le lancement de ces manifestations a été effectué en présence de l'ambassadeur du Portugal en Suisse et c'était une occasion de rappeler l'existence de Lancy.

Cette information me permet d'enchaîner avec la réponse à la question de M. Eretzian posée lors de la dernière séance plénière. Je peux lui confirmer que, dans le cadre de la convention qui avait été signée entre les différents partenaires, à savoir la Fondation du stade de Genève, la Société d'exploitation du stade de Genève et la Ville de Lancy, les conditions fixées ont été en l'état respectées.

M. LANCE : J'ai trois informations à vous communiquer. D'abord pour vous rappeler la visite guidée qui aura lieu dans le cadre de l'exposition à la Villa Bernasconi, qui se

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

déroule actuellement jusqu'au 30 juin. Cette visite guidée se déroulera le 10 juin 2004 à 18.30 heures, bien entendu, vous y êtes cordialement invités.

Toujours au niveau de la culture, la Commission de la culture se réunira le 21 juin au Mamco, Musée d'art moderne et contemporain de Genève, à cette occasion, elle organisera également une visite commentée par son directeur, et cette visite sera ouverte à tous les Conseillers municipaux qui sont intéressés.

Dernière information, pour vous rappeler que la rencontre traditionnelle avec les entreprises lancéennes se déroulera le vendredi 11 juin de 11.00 à 14.00 heures à l'Event Center du Stade de la Praille. Je vous invite également à y participer nombreux.

M. BAERTSCHI : Vous savez que, dans deux semaines, a lieu la Fête genevoise du développement durable, à laquelle Lancy a décidé de s'associer cette année, par la présence d'un stand. Vous avez tous reçu, dans vos boîtes aux lettres, ce tout ménage, il y a des affiches qui ont été posées à gauche, à droite, dans la commune qui invitent la population de Lancy à être curieuse pour venir au stand de Lancy.

Dans ce stand, sera proposée une ébauche d'Agenda 21, comme il avait été voulu, il y a deux ans, par votre Conseil qui va proposer 6 fiches résultant de 6 ateliers du futur qui vont être vus par la population, et bien entendu, par vous les Conseillers municipaux. Je vous invite à y participer.

Si je fais cette information, ce n'est pas que pour faire de la publicité pour la fête genevoise du développement durable, c'est aussi pour rappeler peut-être une procédure qui aurait pu être oubliée, et qui peut causer de temps en temps des désagréments aux Conseillers municipaux.

Les ateliers du futur ont travaillé, chapeautés par le comité de pilotage, les experts et moi-même, vont proposer à la vision du public des choses qui ne sont pas encore approuvées par le Conseil municipal, que ce soit clair. Ce que vous verrez, ce sont les propositions d'ateliers du futur, des propositions de modifications bien entendu, d'actions de la commune de Lancy, qui devront être approuvées par le Conseil municipal. Ce que vous verrez, ce ne sont que des propositions étayées par des Conseillers municipaux, par des gens de la société civile, par des experts, auxquels ceux qui y ont participé croient, mais ce n'est pas définitif, ce n'est pas encore approuvé.

Je vous invite donc à regarder ce qui se passe, vous recevrez dans le courant de cet été certainement des documents qui seront appelés à être lus par chacun d'entre vous, et qui seront appelés à être approuvés d'une manière encore à définir ou en bloc ou de manière séparée, pour qu'enfin un Agenda 21 pour la commune de Lancy soit ébauché.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004****6. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 19 avril 2004**  
**Rapporteur : Mme Martine CASUTT****a) Crédits supplémentaires 2003**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : La commission a procédé au vote des crédits supplémentaires et des comptes en fin de séance. Je ferai donc la totalité du rapport et nous procéderons au vote des deux arrêtés à la fin, si personne n'a d'objection.

*Audition de MM. Gallay & Tzand de la société Price Waterhouse & Coopers, réviseurs au compte.*

Leur mandat consiste à vérifier les comptes au niveau des investissements, des prêts accordés, des actifs et des écritures. M. Gallay nous précise que chaque écriture ne peut toutefois être vérifiée séparément, vu leur volume.

Il a été convenu que, chaque année, les réviseurs se pencheraient sur un département en particulier. Ils étudient le mécanisme des opérations financières qui sont comptabilisées. Si des éléments précis le justifient, le réviseur rédige une lettre de recommandation en plus de la synthèse. Ils n'ont pour l'instant rien trouvé de particulier dans les services étudiés.

*Examen des crédits supplémentaires.*

M. Lance nous précise que l'examen et l'approbation des crédits supplémentaires sont soumis à un arrêté spécifique.

*Charges de personnel* : Le Service financier a dû procéder, pour la première fois, au remplacement d'une personne suite à une longue maladie. Les services employant plus de personnel ont la possibilité d'effectuer des remplacements à l'interne.

*Dédommagement au canton* : Augmentation des frais de perception pour les personnes morales.

*Mobilier, machines et véhicules* : Essentiellement équipements scolaires. Environ Fr. 160'000.-- de dépassement.

*Subventions aux institutions* provoquent les dépassements suivants :

Petite enfance avec crèche du Plateau : Fr. 98'000.--

Achat matériel Gym de Lancy : Fr. 95'000.--

Costumes pour la fanfare : Fr. 39'000.--

*Eau, énergie, combustible* : Suite à l'été caniculaire, augmentation de la consommation d'eau d'environ Fr. 142'000.-- pour la piscine et les arrosages.

Les dépassements budgétaires, pour le compte de fonctionnement 2003, s'élèvent à Fr. 3'636'354.-- qui sont couverts par Fr. 9'627'509.-- d'économies réalisées sur d'autres rubriques ainsi que des plus-values de Fr. 1'591'231.--

L'excédent de revenu des comptes de fonctionnement est donc de Fr. 8'318'73.--.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

M. AUGSBURGER : A titre personnel, je refuse ces crédits supplémentaires pour une seule raison. J'estime inadmissible qu'un montant de Fr. 320'000.-- au poste 314 « Entretien des immeubles, restaurant Le Marignac, provision de réfection » soit inséré à la sauvette, alors que, depuis décembre 2003, des explications sont demandées sur ce qui doit être entrepris dans cet établissement.

La réponse donnée en Commission des finances et logement à un commissaire par M.Chobaz qui renvoie ce dernier aux chiffres du budget des investissements, je le rappelle Fr. 830'000.--, ce qui entre parenthèse, nous chiffre ces transformations à Fr. 1'150'000.--, soit 38,5 % d'augmentation sur un projet que l'on ne nous a jamais présenté.

Autre réponse du magistrat, je cite : « Un décompte final sera établi et le propriétaire prendra en charge les travaux structurels comme la rénovation de la chaufferie. La décoration et l'aménagement seront pris en charge par le locataire ». Et d'ajouter : « Une clause stipule que, si un accord financier ne peut être trouvé, la rénovation est complètement à la charge du locataire, mais il n'y a pas de doute qu'un accord sera trouvé. C'est le Service des travaux et constructions qui établira l'estimation et la répartition de la facture ».

Je rappelle que ce restaurant a été attribué à un cuisinier qui est déjà au moins dans un guide des bonnes tables, avec publication du prix des mets, tout ceci sans mise au concours officielle.

Pour un Conseil administratif qui prône la transparence à tout bout de champ, je suis surpris et déçu par le déroulement de ce chantier.

M. GUILLERMIN : M. Chobaz, vous voulez répondre ?

M. CHOBAZ : On va laisser poursuivre le débat.

M. VOLERY : Nous n'allons pas entrer dans les chiffres, mais le résultat inattendu de l'exercice 2003 avec un excédent de plus de Fr. 8 millions obtenu dans plusieurs secteurs comme l'économie sur les dépenses, un meilleur rendement global de l'impôt, le changement de méthode comptable des immeubles, etc.. nous donne une raison d'être satisfait et nous voyons là toute la rigueur du Service financier; lequel nous fournit, année après, année une qualité dans la présentation des documents que nous étudions en Commission des finances.

Mais une certaine prudence s'impose sur les revenus, spécialement des personnes physiques qui subissent un tassement de la progression tel qu'elle avait été anticipée dans le budget 2003. Les investissements du patrimoine administratif ont été conséquents près de Fr. 26 millions.

Après une baisse de la dette communale, elle augmente à nouveau à Fr. 106,75 millions, c'est-à-dire approximativement le chiffre des comptes de 2001.

Le groupe Socialiste, je ne vous surprendrai pas, votera les comptes 2003, avec les remerciements à l'ensemble du personnel communal et particulièrement à M. Kaeser et à tout son service.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

M. GUILLERMIN : Merci M. Volery, mais il aurait fallu placer cette intervention après l'approbation des comptes.

M. ALONSO : Je ne crois pas avoir entendu comment la Commission a voté là-dessus.

M. GUILLERMIN : A l'unanimité.

M. CHOBASZ : Je ne vais pas épiloguer maintenant sur les points que M. Augsburgger a évoqués. Simplement, j'en prends acte. Il faut préciser qu'il n'y a pas que le restaurant du Marignac qui a fait l'objet de la procédure qu'il a décrite. Deuxièmement, il est faux d'additionner les chiffres comme il l'a fait. Enfin des explications plus complètes seront données en Commission à ce sujet et la transparence, qu'il réclame, sera également garantie.

***L'arrêté 6a) est accepté par 28 oui – 1 non – 0 abstention. (Voir Annexe).***

**b) Examen des comptes 2003**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Lance nous indique que le décalage de deux ans en matière d'imposition rend difficile la planification des rentrées fiscales et qu'il faut rester prudent pour 2004 malgré le boni de Fr. 170'000.-- qui ressort du budget 2004.

M. Kaeser rend attentif à la chute des recettes fiscales des personnes physiques qui passe de Fr. 53 à Fr. 45 mios. Il ne faut pas s'arrêter au résultat net, mais considérer la chute des recettes fiscales. La prudence du Service financier sur les rentrées fiscales a été payante et, grâce à cela, les comptes sont proches du budget.

M. Chobasz rappelle que c'est la première année que les investissements budgétés en 2003 ont été presque entièrement engagés et que 2004 prend le même chemin. Nous apprenons entre autre que, pour le parking sur la T104, plusieurs projets sont à l'étude mais l'investissement pour la commune ne devrait pas être modifié.

La meilleure fréquentation de la piscine n'a pas beaucoup d'incidences sur son résultat financier, car les frais augmentent pratiquement en proportion.

L'évolution du nombre de repas distribués dans les restaurants scolaires est en constante augmentation, mais il est difficile de savoir si c'est l'offre qui crée la demande ou l'inverse. Dans l'ensemble on s'aperçoit que l'aide aux institutions est en constante augmentation.

M. Kaeser nous informe que le résultat des immeubles locatifs est de Fr. 4 mios et le rendement du capital investi est de 3 % en moyenne, ce qui est inférieur au taux de la dette. Ce qui signifie que les immeubles de la commune sont loin des rendements exigés par des investisseurs privés qui sont de 5 % au minimum et garder un caractère social.

M. Kaeser constate que les comptes 2003 se situent dans une situation idéale, mais qu'il faudra être très vigilant à l'avenir ; en tant que financier il aimerait que la commune garde cette photographie.



**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

En résumé les revenus s'élèvent à Fr. 77'972'511.--, ils sont composés de :

- Revenus des différents impôts : Fr. 57'109'212.--
- Revenus de biens placements, immeubles : Fr. 13'038'940.--
- Revenus divers, pensions, redevances, revenus d'amendes : Fr. 5'889'551.--
- Dédommagements, subventions, imputations internes : Fr. 1'934'806.--

Les charges s'élèvent à Fr. 69'653'772.--, elles sont composées de :

- Charges de personnels : Fr. 18'847'828.--
- Achats fournitures, marchandises : Fr. 22'779'693.--
- Intérêts et amortissements : Fr. 15'274'990.--
- Contributions et dédommagements aux cantons et communes frontalières : Fr. 5'990'303.--
- Subventions : Fr. 6'631'992.--
- Imputations internes : Fr. 128'963.--

Le résultat total nous donne donc Fr. 8'318'739.-- d'excédents de revenus.

Les investissements nets du patrimoine administratif s'élèvent à Fr. 24'375'041.--, dont le financement se fait par l'autofinancement pour Fr. 18'972'728.--, l'insuffisance du patrimoine administratif s'élève donc à Fr. 5'524'202.--. Les investissements nets du patrimoine financier s'élèvent à Fr. 6'360'695.--, dont le financement se fait par l'autofinancement pour Fr. 100'358.--. L'insuffisance du patrimoine financier s'élève donc à Fr. 6'260'337.--. L'insuffisance de financement totale diminuée du bénéfice, s'élève ainsi à Fr. 3'253'000.-- et représente l'augmentation de la dette communale en 2003.

La commission procède au vote des arrêtés qui sont acceptés à l'unanimité.

M. Lance remercie la commission pour ce vote positif qui démontre sa confiance au Conseil administratif ainsi qu'au service financier.

Le président remercie le service financier pour sa diligence dans son travail.

M. PAGE : Je regrette qu'on ait fait un seul rapport pour les deux points qui sont différents. Cela aurait évité de faire un commentaire trop vite ou trop tard. Il valait mieux les faire séparément.

L'annonce d'un bénéfice pour l'exercice 2003 est naturellement bienvenue. Quand bien même le montant de Fr. 8,3 mios a aussi été influencé par un changement de méthode comptable pour les immeubles et un retour de provisions fiscales, nous ne ferons pas la fine bouche et les membres du groupe Libéral accepteront ces comptes.

Ce bénéfice ne doit cependant pas nous installer dans une euphorie béate. L'évolution des impôts payés par les personnes physiques et morales et celle de la taxe professionnelle ne peuvent être considérés comme de tout repos. Nous devons rester vigilants et examiner toute dépense. Lorsque la réalisation d'un projet coûte moins cher que budgété, il n'y a pas lieu de dépenser le solde en frais inutiles et non désirés, comme cela a été le cas pour le panneau éclairé, sis sur le pont enjambant la route du Pont-Butin, informant qu'on est bien à Lancy.

De grandes échéances nous attendent. Je voudrais vous rappeler que les projections faites par notre Service financier nous montrent que notre bénéfice d'aujourd'hui pourrait très vite se transformer, si nous ne n'y prenons garde, en déficit de longue durée. Veillons donc à accueillir aussi dans notre commune des contribuables

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

susceptibles d'améliorer les revenus de celle-ci. Il n'est pas nécessaire que les cadres des entreprises sises à Lancy s'établissent sur la côte vaudoise quand ce n'est pas en France voisine, mais puissent le faire dans notre commune de Lancy.

Le groupe Libéral remercie notre Service des finances de la parfaite présentation des comptes et des commentaires qui les ont accompagnés. Nos remerciements vont aussi aux collaborateurs de la Commune qui contribuent jour après jour au bien-être de chacune et de chacun.

Mme DILONARDO : Le Groupe Démocrate Chrétien a pris connaissance avec satisfaction des comptes 2003.

Nous nous plaignons à relever l'excellent travail présenté par le Service Financier, dirigé avec compétence par M. Kaeser.

La politique de prudence initiée par nos magistrats, poursuivie avec succès par François Lance, permet d'équilibrer les résultats, malgré des prévisions aléatoires et une baisse évidente des rentrées fiscales.

Sans une reprise sensible de la conjoncture, cette politique attentive devra être impérativement poursuivie ces prochaines années. C'est pourquoi des priorités en matière d'investissements devront être définies et maintenues.

Notre groupe fait confiance à l'administration qui saura maîtriser les coûts, comme par le passé.

M. DESPLANDS : Le groupe Alliance de Gauche tient à saluer la retenue du Service financier qui, lors de l'établissement des prévisions 2003, a su se montrer suffisamment prudent pour que l'exercice puisse boucler sur un boni.

Nous relevons également l'excellence et la précision des comptes présentés année après année à la Commission des finances, au Conseil municipal et à la population.

On nous parle d'un futur différent, plus difficile, et on nous exhorte à la modération. Le groupe Alliance de Gauche entend le message, mais tient à répéter que les communautés publiques ont des tâches auxquelles elles ne peuvent déroger.

C'est pourquoi, notre groupe continuera à appuyer les dépenses et investissements indispensables au bien-être des Lancéens, tant dans les domaines culturels et sociaux qu'environnementaux.

Nous accepterons donc les comptes tels qu'ils nous sont soumis et adressons nos félicitations à tout le Service financier pour leur tenue et leur présentation.

Mme DANCET : Le groupe Radical accepte les comptes présentés ce soir. Nous tenons à remercier l'administration et tout spécialement M. Kaeser pour son travail remarquable.

***L'arrêté 6b) est accepté par 28 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).***

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

M. LANCE : Je tiens à vous remercier au nom du Conseil administratif de votre vote presque unanime concernant ces comptes 2003, et je transmettrai vos remerciements à tous les collaborateurs du Service financier pour leur excellent travail, enfin j'ai pris bonne note de vos différentes remarques concernant ces comptes 2003.

**c) Divers**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Une commissaire demande que les corrections apportées au comptes soient effectuées sur une feuille, afin d'éviter le renvoi du document entier à tous les commissaires.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –  
Séance du 13 mai 2004 –  
Rapporteur : M. Karel STUDER****a) Ecole du Bachet-de-Pesay – Rénovation des toitures et façades -  
Crédit d'étude (Fr. 130'000.--)**

=====

M. STUDER présente le sujet - (clichés) : Dans le cadre des travaux de réfection du patrimoine administratif, les écoles sont désormais en première ligne et la liste commence par celle du Bachet-de-Pesay. Celle-ci est l'une des plus petites des écoles et nécessite des travaux plus importants que les autres.

Il s'agit principalement des façades Ouest et Sud-Ouest, de la toiture et des vitrages. De plus, 30 % des bétons sont fortement atteints et 70 % moyennement.

Un élément incontournable des réflexions concernant cette rénovation consiste dans le fait que les écoles réalisées par M. Waltenspühl, architecte, pourraient être mises à l'inventaire, tout comme la piscine de Marignac et que les dossiers présentés feront l'objet d'un examen attentif de la part de la CMNS.

Partant de ce constat, M. Rudaz, du Service des travaux et constructions, présente le projet de rénovation et explique qu'une approche systématique a été faite, plutôt que ponctuelle, tel qu'il ressort du message remis aux membres de la commission.

Les aspects techniques sont abordés dans le détail et les diverses solutions présentées aux membres de la commission qui analysent chaque élément de cette rénovation.

S'agissant des éléments architecturaux qui ne peuvent être remis en question, le Service des travaux et constructions cherchera à appliquer des solutions permettant de réaliser des économies, tout en respectant l'esprit du concepteur. La demande d'autorisation sera donc déposée dans ce sens.

Un commissaire, effrayé par le coût estimé à Fr. 4.5 mios, demande combien il y a de classes dans cette école et si leur taux d'occupation futur justifie un tel investissement.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

Il rappelle qu'il y a encore d'autres écoles de ce type et que les problèmes ressurgiront inévitablement si les matériaux imposés sont les mêmes.

Selon M. Chobaz, qui a rencontré le groupe chargé de la réactualisation des prévisions scolaires, les 13 classes de l'école sont justifiées et aucune création supplémentaire n'est prévue.

Bien que totalement construit, ce quartier est au bénéfice d'un roulement et d'un renouvellement de la population et sa proximité, avec le quartier du Bachet qui s'étendra, permettra la complémentarité avec les autres écoles. M. Chobaz rappelle également que les degrés de ces classes sont limités au 1ères et 2èmes primaires.

Un commissaire revient sur le problème du choix des briques dites de « Bardonnex » et pense qu'il faudrait affronter les interlocuteurs du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement afin de leur dire que ce type de matériau n'est pas adapté au climat lancéen. M. Rudaz renvoie à l'ouvrage produit par ce département qui est un répertoire de l'architecture de qualité à Genève et les écoles construites à Lancy y occupent une place importante. Cependant, toutes les écoles ne devront pas faire l'objet de rénovations aussi importantes. M. Chobaz acquiesce et mentionne qu'il s'agit ici d'une situation particulière.

Un commissaire aimerait savoir quels sont les pouvoirs effectifs de la CMNS. M. Chobaz répond que cette commission a un rôle consultatif en émettant des préavis avec possibilité de recours. Le cas de l'école de Bardonnex est évoqué, porté jusque devant le Tribunal Fédéral quand la commune n'a pas respecté le classement de ce bâtiment. La décision de mettre les écoles à l'inventaire émane du Conseil d'Etat et ce projet constitue un test intéressant concernant notre marge de manœuvre.

Un commissaire souhaite que l'on accepte les exigences de la CMNS que pour une seule école de ce type, mais pas pour toutes. M. Chobaz comprend et partage cet avis en indiquant que ce point de vue sera défendu par la commune.

Le Président estime que cette école, représentative de cette architecture, n'est pas la mieux située et demande également si la construction en briques n'a pas évolué sur le plan technique. Le Service des travaux et constructions a envisagé la pose de briques dites « Klincker » cuites à haute température et non gélives. Ceci permettrait d'assurer une longévité supérieure, mais un commissaire pense que le prix de ce matériau sera multiplié par quatre.

Un commissaire demande si la commune peut bénéficier de subvention de l'Etat lors de la mise à l'inventaire d'un bâtiment. M. Chobaz répond que si cela était possible, sous réserve de vérification, cette subvention sera vraisemblablement symbolique.

Une commissaire, sensible à la question des coûts de rénovation, trouverait dommage d'altérer le style d'un bâtiment qui fait partie de l'histoire du paysage urbain. Elle regretterait le remplacement des fenêtres en bois. M. Rudaz explique qu'il s'agirait de bois-métal.

M. Chobaz indique que la conception architecturale sera respectée et qu'il a pris en compte les remarques émises par les commissaires dans le cadre d'une rénovation nécessaire.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

Un commissaire demande si l'accès aux terrasses sera supprimé. M. Rudaz répond par l'affirmative en soulignant les avantages de cette solution.

Après lecture par le Président du projet de l'arrêté, celui-ci est accepté à l'unanimité.

***L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**b) Avenue des Grandes-Communes – Réaménagement de la chaussée -  
Crédit d'investissement (Fr. 300'000.--)**

=====

M. STUDER présente le sujet – (clichés) : M. Chobaz indique que la situation problématique de l'avenue des Grandes-Communes, déjà connue du Conseil municipal, doit être prise en considération. La direction du Cycle d'orientation des Grandes-Communes relance régulièrement la commune à ce sujet en demandant une amélioration de la sécurité.

M. Kuonen, du Service des travaux et constructions, présente le projet d'intervention qui consiste principalement à diminuer la largeur de certains trottoirs utilisés par les automobilistes en créant une piste cyclable, ainsi qu'un élargissement de la berme centrale à la hauteur du chemin Gérard-de-Ternier. Ceci permettra un meilleur contrôle du flot des élèves entre le Cycle d'orientation et l'arrêt de bus en améliorant la sécurité. La création d'un stationnement longitudinal s'inscrit en prolongement des aménagements déjà réalisés par la ville d'Onex.

A ces éléments s'ajoute le projet de création d'un double giratoire, dit de type «concombre» sur les carrefours Gérard-de-Ternier et avenue des Morgines. Ce projet initié à la demande d'usagers, afin de pouvoir tourner à gauche dans l'avenue des Morgines en venant du viaduc des Grandes-Communes, n'a pas encore rencontré l'approbation des TPG. De plus, une étude globale de trafic du réseau routier doit être menée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement en corrélation avec le projet d'une ligne de tram. Cette partie du projet global n'est donc pas encore d'actualité et, à la lumière des études menées à ce jour, le concombre restera masqué encore quelques temps.

Un commissaire demande si la sortie du garage Grimm sur l'avenue des Grandes-Communes sera supprimée avec l'installation de la piste cyclable. M. Kuonen répond qu'il n'en sera rien. Le cas de cette piste cyclable est analysé par nombre de commissaires, particulièrement au sujet de l'absence de sites propres, et les explications de M. Kuonen répondent à ces interrogations.

Le Président demande si la commune d'Onex participe financièrement aux travaux à réaliser sur sa portion de territoire. M. Kuonen répond que cela leur sera demandé.

M. Chobaz indique que ces aménagements s'inscrivent dans une réflexion où Onex cherche à gérer son trafic englobant la rue des Bossons et le chemin des Esserts. Cette démarche se heurte actuellement à l'Office des transports et circulation concernant les dénivelés. Le passage inférieur des Bossons nécessitera l'instauration de sens uniques durant les travaux et M. Kuonen ajoute que des comptages seront faits à cette occasion.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

Le Président procède à la lecture du projet d'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

***L'arrêté 7b) est accepté par 28 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).***

**c) Divers**

=====

M. STUDER présente le sujet : Ecoles - M. Chobaz remet aux commissaires le document sur l'évolution des effectifs scolaires à Lancy et en commente les divers points. A la lumière de ces chiffres, diverses décisions ont été prises. En premier lieu, l'annexe de l'école du Petit-Lancy sera démolie ce qui permettra une économie, une ligne budgétaire étant prévue pour équiper cette annexe. Le projet concernant l'école de 1911 sera rediscuté en septembre.

Piscine - M. Chobaz rappelle que la piscine ouvrira le 15 mai et que la 1ère étape des travaux s'est déroulée conformément aux prévisions et invite les commissaires à se rendre sur place. Il informe que les équipements principaux ont été réparés, mais que nous ne sommes pas à l'abri d'un problème technique majeur.

Une réflexion a été menée par le Conseil administratif au sujet des caméras de surveillance SPY, car des doutes subsistent concernant leur efficacité. Des tests seront effectués cet été et, si le système s'avère efficace, un contrat incluant une garantie de bon fonctionnement sera conclu. M. Chobaz estime que le débat doit être ouvert, mais ne pas se limiter à des questions de coût dans ce domaine de la sécurité des nageurs.

M. Chobaz informe que le Conseil administratif s'est penché sur le sort du matériel restant de la patinoire. Les compresseurs ont été conservés et le solde devra être vendu ou liquidé, ce matériel n'étant plus adapté.

Un commissaire remet à M. Chobaz une information sur un concept d'aménagement de piscine vu en France.

Energie solaire - M. Chobaz remet aux commissaires l'étude de l'énergie solaire menée à la suite du projet d'installation de capteurs sur l'immeuble 28, route de Chancy. Les installations de production d'eau chaude de cet immeuble devant être changées, la proposition de mise en place d'énergie solaire doit être étudiée. Les débats qui ont eu lieu concernant d'autres immeubles ont clairement démontré que la rentabilité de tels systèmes se calculait sur 20 ou 30 ans à partir du prix de l'énergie fossile à l'époque de ces discussions. De plus, il faut se rappeler que Fr. 550.000.-- figurent au budget pour les investissements environnementaux.

Un commissaire estime toutefois que cela fait 30 ans que l'on sait que les panneaux solaires ne sont pas rentables et demande pourquoi ces travaux ne pourraient pas être réalisés après le changement de chaudière. M. Chobaz pense qu'il est nécessaire de lier les deux interventions, même s'il n'en connaît pas exactement le détail.

Salle de la plage – Marignac - Une commissaire souhaite que la question de la sécurité soit discutée par la commission. Elle pense qu'il faudrait envisager de greffer une sortie de secours supplémentaire à l'extérieur du bâtiment. Bien qu'il n'y ait jamais eu d'accident, cela ne veut pas dire qu'un problème ne puisse survenir.

M. Chobaz estime que la sortie actuelle est suffisante et informe qu'il a rappelé à la Maison de Marignac que la capacité de cette salle est limitée à 100 personnes.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

Le Président pense que la sécurité a été revue, mais que l'ajout d'une sortie de secours devra être vérifié.

Un commissaire a lu dans la Feuille d'Avis Officielle que le projet de la Paroisse des Courtillets était relancé et demande si tel est le cas. M. Chobaz explique que de la paroisse a changé de mandataire et que la commune est en discussion avec l'Eglise nationale protestante.

Un commissaire demande un complément d'information au sujet du crédit Navazza et le détail des suppléments ou modifications qui auraient été apportés au projet. M. Chobaz en prend note.

M. Chobaz informe que des travaux sont prévus au café du Commerce. Des toilettes avec un accès facilité pour les handicapés seront installées, justifiées par la proximité des foyers dont les pensionnaires handicapés fréquentent ledit café.

**8. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,  
COMMUNICATION – Séance du 17 mai 2004 –  
Rapporteur : Fabrice BADET**

---

**a) Remplacement des abribus – Crédit d'investissement (Fr. 207'000.--)**  
=====

M. BADET présente le sujet – (clichés) : Au vu d'une convention arrivant à échéance entre la SGA et notre Ville, la commission recevait l'agent Gay responsable de tout ce qui découle de la loi sur les procédés de réclames au sein du service des agents municipaux, ceci afin de renouveler un nouveau concept pour une durée de 10 ans. En préambule, on nous rappelle que les communes sont en charge de l'installation et de l'entretien des abribus.

Nous comptons actuellement 77 arrêts de bus dont 50 sont pourvus d'abribus, seulement 13 appartiennent à la SGA. La SGA est une société genevoise qui a un partenariat solide avec la commune. Plusieurs communes genevoises travaillent déjà avec cette société.

Les abribus protègent les usagers des intempéries et représentent un repère urbain, les abribus existants sur la commune ont plus de 20 ans et existent en plusieurs variétés, la plupart ont subi d'énormes dégâts de vandalisme.

L'objectif du futur concept est d'harmoniser les abris sur la commune et de les doter d'un nouveau look. La commune d'Onex va également choisir ce concept, ce qui donnera une continuité entre ces deux villes. Certains sont prévus pour les arrêts à risques de déprédations, comme celui se trouvant au niveau du cycle des Grandes-Communes. Ils seront conçus sans vitre et avec un simple banc. Les autres seront dotés d'une vitre d'une épaisseur de 20 mm., vitre résistante aux chocs. Des armatures sur les vitres empêcheront toute personne de se cogner à l'intérieur. Aucune affiche n'est prévue dans ces abris, à l'exception des horaires qui devraient se trouver à l'extérieur.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

Au changement de ces abris, seule l'armature bougera, les socles ne seront pas touchés, aucun gros travail de génie civil sera nécessaire. Finalement, ce sera un changement de quelques boulons.

Un logo devrait prendre place dans ces abris avec le mot ou le slogan « vous êtes bien à Lancy ». Un commissaire suggère la possibilité d'y apposer le nom de l'arrêt, à voir avec les TPG.

La compensation de ces abris achetés par la SGA est de deux emplacements d'affiches pour un abri. Notre commune pourra déterminer avec la SGA les emplacements les plus adéquats, et les emplacements les plus fréquentés seront privilégiés, le tout se fera par le biais de photo-montage. La loi cantonale, concernant l'interdiction de publicité sur l'alcool et le tabac, sera toujours en vigueur.

Une demande sera faite pour augmenter les panneaux pouvant apposer deux affiches, dans le but de ne pas trop voir pousser ces nouvelles bornes. La commune touchera toujours la contrepartie de la redistribution des revenus sur la publicité.

La somme de Fr. 207'000.-- qui sera votée ce soir, servira à l'installation de nouveaux abribus sur la commune, somme mise au budget pour cette année. Cette somme sera à amortir en 10 ans à compter de 2005.

Une commissaire demande quel sera l'avenir de nos actuels abribus et s'il n'est pas possible de les réutiliser ailleurs, il lui est répondu que, vu leur état, ils ne seront que recyclés.

Avant le vote, M. Lance et la commission remercient M. Gay pour son travail et le dossier qui fut très apprécié.

L'arrêté est accepté à l'unanimité par la Commission.

Je remercie personnellement M. Gay pour sa collaboration.

***L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**b) Point sur les naturalisations 2003**

=====

M. BADET présente le sujet : Point abordé à la suite d'une question reçue en séance plénière. M. Lance rappelle que c'est suite à une demande du Conseil municipal faite en 1998, que nous avons laissé cette charge au Conseiller administratif délégué. Cette procédure peut être révoquée en tout temps.

En 2002, on comptait 31 candidats à la naturalisation de moins de 25 ans contre 56 en 2003. Pour ces demandes, il n'y a aucune rencontre avec le Conseil administratif, elles se font automatiquement par le Canton et la Confédération.

En 2002, 60 demandes contre 111 dossiers pour 2003, pour les personnes de plus de 25 ans. C'est en fin de procédure que chaque candidat est reçu par le Conseiller administratif délégué, afin de connaître les motivations et l'intégration des personnes. Les candidats sont généralement très motivés et se sentent Suisses et Genevois.



**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

La démarche varie selon les cantons. Dans le canton de Vaud, des examens d'histoire sont exigés, en Suisse alémanique, elle peut être soumise au peuple. Chaque candidat doit avoir résidé au moins 12 ans en Suisse.

Le coût de la naturalisation varie en fonction du revenu, mais avec un minimum de Fr. 450.-- pour les moins de 25 ans. Fr. 1'100.-- pour une personne de plus de 25 ans, avec un revenu annuel entre Fr. 40'000.-- et Fr. 80'000.-- ; Fr. 1'650.-- entre Fr. 80'000.-- et Fr. 120'000.-- ; et enfin Fr. 2'200.-- pour des revenus de plus de Fr. 120'000.--.

Ces tarifs sont entrés en vigueur en 2000, auparavant, les taxes pouvaient se monter à plus de Fr. 100'000.--.

Tous ces chiffres se retrouvent dans le compte-rendu administratif, mais un rapport annuel pourra être présenté chaque année à cette même commission.

M. LANCE : J'aimerais apporter une petite rectification au rapport de M. Badet. Pour les moins de 25 ans, je ne reçois pas les candidats, mais le Conseil administratif donne quand même un préavis. Cela ne se passe donc pas directement entre les candidats, la Confédération et le Canton. Le Conseil administratif a aussi son mot à dire.

**c) Le Lancéen – Suite de la discussion**

=====

M. BADET présente le sujet : Sujet déjà abordé à deux reprises, mais, la Présidente pense qu'une certaine volonté d'aller plus en avant se faisait ressentir. Lors de l'audition des responsables de ce journal, il nous manquait le temps de la réflexion et d'un tour de table. Elle nous rappelle que ce journal est rédigé par une société communale et que le nombre de parutions a augmenté. La crainte du bénévolat pour un journal aussi important fait naître une certaine peur que le tout puisse s'arrêter du jour au lendemain, elle préfère prévoir que de devoir réagir trop tard. Elle nous distribue divers journaux communaux avec une charte pour le journal de la commune de Meyrin. Elle émet l'idée de défrayer la rédactrice en chef de ce journal et de rédiger une charte entre la commune et le Lancéen.

Un commissaire remercie la Présidente pour sa réflexion. Il déplore cependant que toutes ces questions n'aient pas été posées lorsque les responsables du Lancéen étaient auditionnés. Ne faut-il pas laisser continuer la formule actuelle et revenir sur le sujet lorsqu'elle ne fonctionnera plus. De plus, il ne pense pas que c'est le rôle du politique de proposer cette démarche, il rappelle que nous ne devons pas nous initier dans la vie d'une association.

Une commissaire pense que lorsque que le départ de M. et Mme Lorenzini se ferait, c'est l'association qui se mettra en charge de rechercher d'autres personnes. Elle se dit quand même satisfaite du départ de M. Lorenzini au sein du Conseil, ceci à fin d'éviter une double casquette. Un commissaire lui rétorque que jamais aucun acte politique fut à déplorer dans ce journal !!

La Secrétaire générale présente à cette réunion nous signale, pour être l'interlocutrice la plus sollicitée entre le journal et la commune, n'avoir aucun problème réel avec sa

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

façon de fonctionner, une charte entre ces deux identités ne semble pas pour elle être une démarche à mettre au point. Si la commune devait s'occuper à part entière de cet ouvrage, cela signifierait au minimum un engagement à plein temps rien que pour la récolte des informations. Une censure existe au niveau d'un comité, il assure la dimension apolitique. Les thématiques traitées dans les colonnes de la commune sont définies par le Conseil administratif.

La Présidente constate, à la fin des débats, que l'ensemble de la commission approuve la situation actuelle et que si nécessaire, nous reviendrons sur le sujet en temps voulu.

Un commissaire conclut qu'il faut faire confiance au bénévolat.

**d) Divers**

=====

M. BADET présente le sujet : M. Lance nous donne les dates prévues pour les votations et élections en 2005 : le 27 février 2005, votations fédérales, le 5 juin 2005, votations fédérales, le 25 septembre 2005, votations fédérales, le 9 octobre 2005, élection du Grand Conseil, le 13 novembre 2005, élection du Conseil d'Etat, le 27 novembre 2005, votations fédérales.

Un commissaire demande la marche à suivre lors de la fin du dépouillement dans les locaux de vote, car la maréchaussée genevoise met de plus en plus de temps à se déplacer, il demande également la possibilité d'amener directement les urnes à Uni Mail.

M. Lance répond qu'il est formellement interdit de déplacer soi-même les urnes, il est question de laisser cette charge aux ASM.

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 5 mai 2004 -  
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY****a) Rapport d'étude de Genève-Sud – Choix d'une variante**

=====

M. VOLERY présente le sujet : M. Baertschi informe qu'il y a une erreur dans l'ordre du jour car il ne s'agit pas d'une information, mais d'une résolution qui doit être traitée avant la fin du mois de mai.

Le Président reçoit M. Trottet du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour qu'il nous expose la teneur de ce projet. M. Trottet est tout étonné car il pensait être venu pour répondre à nos questions, si bien qu'il n'a pas préparé d'exposé.

A la demande du pourquoi de l'abandon de l'ex-voie Cottier dans ce rapport, alors qu'elle figurait dans le Plan directeur cantonal, M. Trottet répond que ce projet existe

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

depuis une trentaine d'années sous forme d'intention. Dans un premier temps, ce sont les problèmes qui ont été identifiés. Les études devaient envisager les scénarii permettant la concrétisation du Plan directeur cantonal. Cette étude comportait plusieurs aspects sur les déplacements individuels ou en commun, car il s'agissait de voir, dans quelle mesure, cette voie devait permettre de résoudre les problèmes de circulation dans ce secteur.

Une réflexion globale a été considérée comme préférable de concentrer l'urbanisation aux dépens de renforcer celle des villages. Dans cette optique, deux variantes ont été élaborées, la première prévoit l'installation d'une route pénétrante vers la presqu'île de Vessy, et la deuxième irait dans le quartier des Quatre Fontaines. Une nette préférence a été donnée de rester dans la ligne du Plan directeur cantonal, la variante située sur le plateau de Pinchat a été abandonnée.

L'analyse du chapitre des déplacements a fait l'objet d'un rapport pour les vingt prochaines années. Le problème essentiel touche actuellement la sortie du périmètre de Genève-Sud et le franchissement de l'axe Rondeau de Carouge/route de St-Julien, et ces problèmes ne sont pas seulement aux heures de pointe. C'est pourquoi, ce projet doit prévoir d'améliorer cet accès en créant une voie sur le rond-point de la Milice. Nous constatons que la liaison par le pont de Sierne, entre Veyrier et les Trois-Chênes est saturée aussi. M. Trottet précise la proposition centrale actuelle, il suffirait d'ajouter un branchement supplémentaire au rond-point de la Milice afin de permettre une bifurcation vers la droite et un accès plus direct vers la ville, ce qui n'est pas possible actuellement. L'idée sous-jacente est de favoriser le passage des habitants de Genève-Sud, sans pour autant rendre cet axe trop attractif pour le transit France-Suisse qui n'est pas souhaité, mais de rendre la douane de Bardonnex plus attractive. M. Trottet ajoute que la 3ème sous-variante C reprend partiellement la voie Cottier. Pour M. Baertschi, il faut recentrer le débat.

La commission devrait se prononcer sur les 3 sous-variantes proposées qui concernent la commune de Lancy et, seule la sous-variante A touche la commune à une de ses limites. M. Trottet précise que les sous-variantes A et B prévoient de contourner par Saconnex-d'Arve, le secteur de la Chapelle sera prochainement urbanisé et la route de Saconnex-d'Arve sera élargie, pour installer une voie de bus. Pour M. Baertschi, il est clair que s'il n'y a pas une action sérieuse à la douane de Bardonnex, rien ne marchera. Le but de la démarche est de pousser les usagers à laisser leurs voitures dans un P+R après avoir quitté l'autoroute, et cette attitude doit être la colonne vertébrale de tout essai de maîtrise de la circulation automobile.

Le Président demande si des simulations sont prévues car la sous-variante A pourrait prévoir que la rue de l'Ecole descend jusqu'à la mairie. M. Trottet lui répond que ces aspects vont au-delà de la question actuelle, il s'agit ici de se prononcer sur un principe. Si la sous-variante C était choisie, la commune de Lancy qui a pris des mesures conservatoires concernant le reclassement d'une zone forêt en zone de verdure, la modification prévoit notamment un échange et un reclassement du Nant de la Bistoquette. Or, si elle est choisie, elle passera par ce Nant et le reclassement perdrait alors de sa pertinence si une route passait à travers. Le choix est donc sur 3 sous-variantes, mais le Président souhaite ajouter la variante inter-quartier, qui est en réalité l'ex-voie Cottier.

Après un vote, 5 commissaires sont pour contre 4.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

Pour rappel, Lancy est peu concerné par ce vaste projet, c'est surtout la commune de Veyrier qui sera en première ligne !

Plusieurs commissaires, pour ne pas dire la majorité, ont de la peine à prendre une position et préfèrent s'en référer à leur groupes.

M. RICHERT : Je propose de rompre un petit peu le doux ronron de notre assemblée. Ce qu'évoquait tout à l'heure M. Volery, c'est le contenu de ce rapport Genève-Sud qui est une chose extrêmement intéressante, mais également extrêmement complexe. En fait, ce sont des vœux qui sont émis par toute une série de personnes qui se sont rencontrées pour le développement de Genève-Sud.

Au stade actuel du projet de développement de Genève-Sud, le groupe des Verts de Lancy, après de longues discussions, a décidé de refuser les quatre variantes soumises au vote du Conseil municipal.

En effet, il ne soutiendra la variante la moins dommageable pour l'environnement qu'une fois que les mesures suivantes, d'ailleurs proposées dans le rapport d'étude Genève-Sud, auront été formellement décidées, ce qui est très différent. A savoir :

1. La mise en route rapide de solutions adéquates au niveau de la douane de Bardonnex en même temps que des mesures de régulation du trafic au niveau des douanes secondaires, afin de faciliter le report du trafic de transit sur l'autoroute de contournement.
2. La création d'un P+R approprié dont l'accès se fera par le giratoire de la Milice.
3. Très important pour nous, le développement de la mobilité douce, qui doit être rapidement organisée afin de faciliter les déplacements internes à Genève-Sud, puis accompagner la construction des nouveaux quartiers.
4. La petite touche verte, l'assurance de sauvegarder la renaturation de la Drize et l'engagement d'effectuer celle du Nant de la Bistoquette,

Je conclurai cette très brève intervention en disant que je partage, à titre personnel, le souci des riverains de la Drize, lettre qui nous a été lue par notre Président tout à l'heure

M. FAVRE : Première question, de quelle manière vous entendez organiser le vote ?

M. GUILLERMIN : J'avais l'intention de proposer, une fois que le débat était terminé, de voter. On peut le faire maintenant, si vous voulez.

M. FAVRE : La Commission avait décidé de préconiser un vote sur la base de 4 variantes, donc on aurait pu voter par exemple, 3 fois oui, ou 2 fois oui, etc. Un vote nominal ne pourra choisir qu'une seule variante. Je préférerai, avant mon intervention, que l'on se prononce sur la manière de voter.

M. GUILLERMIN : Effectivement le Bureau a proposé un vote nominal, avec le choix d'une variante. Le Conseil administratif m'a approché hier en me disant qu'il souhaitait, dans sa grande sagesse, que l'on vote les résolutions l'une après l'autre, en laissant la possibilité à ceux qui le désirent, de voter pour plusieurs solutions. Je n'ai pas de préférence pour la clarté qui découlera de cette décision. Je vous propose de voter.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

Est-ce que vous suivez la proposition du Bureau de voter par appel nominal sur une résolution que vous aurez choisie ou bien est-ce que vous désirez que chaque résolution soit votée séparément. Dans le premier cas, la proposition du Bureau, je demande quelles sont les personnes qui acceptent.

La première proposition est rejetée. Donc, nous procéderons au vote de chaque résolution.

M. AUGSBURGER : Il faut quelle participation de Conseillers municipaux pour demander un vote nominatif ?

M. GUILLERMIN : Quatre.

M. AUGSBURGER : On est neuf, il n'y a pas de discussion.

M. GUILLERMIN : Le vote nominal c'était pour une question de clarté pour ne pas mélanger « les crayons ». Dès le moment où chacun se détermine sur une résolution, on ne pouvait pas demander de voter à main levée, on aurait été dans une patageoire.

Mme DEGLI AGOSTI : Au cas où quelqu'un refuserait toutes les propositions, ça n'irait pas pour la proposition A, il faut absolument accepter la 2ème résolution.

M. GUILLERMIN : Le Bureau souhaitait que vous vous déterminiez chacun pour une variante.

Mme DEGLI AGOSTI : Oui, mais dans le cas où on n'en veut aucune.

M. GUILLERMIN : Donc rejet des 4 solutions.

M. BAERTSCHI : Pour répondre à M. Augsburg, il est tout à fait possible que pour les 4 résolutions, il y ait 4 votes nominatifs, si c'est votre souci, mais il faut évidemment que ceci soit demandé par un certain nombre de Conseillers municipaux.

M. FAVRE : Nous sommes appelés à nous prononcer sur un problème concernant la circulation de toute la partie Sud du canton.

Il y a deux approches possibles de la problématique posée :  
soit nous regardons les croquis remis avec un œil purement lancéen en ne s'intéressant qu'aux incidences de trafic sur le territoire communal,  
soit nous élargissons notre champ de vision en choisissant la meilleure solution pour le plus grand nombre.

En ce qui concerne le groupe Démocrate-chrétien, notre choix de variante a été fait en fonction de privilégier une solution qui favorise la meilleure mobilité possible pour le plus grand nombre de personnes.

La problématique qui nous est posée est la suivante :

- canaliser la circulation qui descend du Sud du canton pour la ramener soit sur l'autoroute de contournement à l'échangeur de la Milice, soit au P+R du grand médiateur dans le projet ;

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

- amener aux mêmes emplacements les futurs occupants des périmètres à réaliser et en cours de réalisation, soit le périmètre de Battelle-Grange-Collomb et le périmètre de La Chapelle-les-Sciers, afin d'éviter d'engorger encore plus le Rondeau de Carouge et la route de la Chapelle.

Pour ce faire, l'étude propose 4 variantes : A-B-C-D, et la route inter-quartier qui prévoit également de collecter les futurs habitants du plateau de Vessy.

Nous refusons les variantes A et B qui sont des solutions bricolées, sans espoir de voir le jour :

- Pont sur la Drize qui coupe la pénétrante de verdure,
- Utilisation de chemins de desserte quasi vicinaux d'une largeur de 3,50 m. permettant à peine de se croiser
- Surcharge conséquente de trafic sur la route de Saconnex-d'Arve
- Débouché au ras de la ferme de la Chapelle

Les deux autres variantes nous conviennent, soit les C et D et la route inter-quartier. Elles préconisent la réalisation, soit jusqu'à la route de Drize, soit jusqu'à Troinex, soit jusqu'au plateau de Vessy, de l'ex-voie Cottier.

Quelle que soit la variante choisie, C ou D répondent à la problématique de la circulation Genève-Sud, énoncée en aval. La C a l'avantage de pouvoir être réalisée facilement, à distance de toutes constructions et servirait de tremplin à la suite de cette voie collectrice.

A l'évidence, notre choix ne va pas faire des heureux chez nos voisins, mais il faut savoir ce que l'on veut. Nous avons fait un gros effort pour la collectivité cantonale en acceptant de déclasser un important périmètre, ils peuvent et doivent en faire un en matière de mobilité.

Nous demandons pour terminer que le Conseil administratif veille à ce que soit assurée une liaison sur l'autoroute de contournement à l'échangeur de la Milice ce qui semble peut visible sur les plans.

En fonction de quoi, le groupe Démocrate-chrétien votera favorablement les variantes C et D et refusera les variantes A et B.

M. BAERTSCHI : Oui, je regrette un peu qu'on n'ait pas eu les clichés pour ces 4 variantes. Le Conseil municipal a voulu piloter lui-même les présentations, alors je souhaite que le pilotage puisse se faire éventuellement avec l'aide du Conseil administratif s'il le faut, c'est un peu dommage pour le public, les choses étant ce qu'elles sont, nous nous en contenterons.

Une information qui ne devrait surprendre personne, les autres communes, nous sommes un peu en retard, ont déjà voté bien entendu. Veyrier ne veut pas la A mais veut bien la C, ni vous étonner non plus que Plan-les-Ouates ne veut pas la C, et que Carouge évidemment ne veut pas la A. Quant à Bardonnex, elle n'en sait rien. Donc, vous voyez un peu la portée du vote. Prenez ce vote comme quelque chose d'intentionnel, mais vous vous rendez compte que la commune est une réalité profonde.

M. GUILLERMIN : M. Baertschi, il me semble que vous orientez un peu le débat.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

M. BAERTSCHI : C'est une information, je m'excuse si je l'ai fait, ce n'était pas mon intention.

M. GUILLERMIN : Prenez-le comme une boutade.

M. ALONSO : Une question à M. Baertschi. A quoi servent-ils ces votes ?

M. BAERTSCHI : Je veux juste vous donner la procédure. Donc le groupe de pilotage de Genève-Sud, transport en plus parce qu'il y a eu le problème de la circulation et transports. Le Conseil d'Etat a demandé au groupe de pilotage de faire une étude sur les transports dans Genève-Sud, constatant qu'en effet, par exemple la route de St-Julien était souvent encombrée, que beaucoup de gens prenaient leurs véhicules privés parce qu'il y avait beaucoup de places de stationnement dans cette partie, et que les transports publics étaient peu développés, peu utilisés, donc de voir un peu comment, dans une perspective un peu de développement durable, développer les transports publics, comment on pourrait faire pour avoir des solutions.

Un bureau a été mandaté qui nous a fait ces trois propositions que la Commune de Lancy a passé à quatre, en disant, il faudrait faire passer le trafic plus ou moins là, avec comme constante, cela n'a peut-être pas été suffisamment montré, que le carrefour de la Milice, donc à la sortie de l'autoroute de contournement, serait de toute façon dans les quatre cas, utilisé jusqu'à la route de Saconnex-d'Arve. Toute la question c'est après qu'est-ce qui se passe ? On vous l'a dit, les C et D, comme on les a appelées, vont continuer à travers les champs sur le Nant de la Bistoquette, et les A et B tournent à gauche et vont soit sur le pont de la Drize ou bien filent à travers la campagne en zigzaguant, ceci étant de ramener le trafic sur l'autoroute de contournement.

Maintenant, chaque commune peut décider de la manière dont elle veut répondre à ces propositions. La résolution semble être la chose la plus simple, ce qui va être fait ce soir je pense. Ce sera ou tout non ou tout oui, nous le verrons bien, et puis ceci sera communiqué au groupe de pilotage. Nous nous verrons le 15 juin pour constater les différentes approches, et après ceci sera transmis sous une forme, qui me laisse un peu sceptique, sinon en étant extrêmement ouvert, au Conseil d'Etat, qui décidera dans sa grande sagesse de décider d'aller dans un sens. Voilà le contexte dans lequel ce vote se prend.

M. GUILLERMIN : Nous allons procéder au vote. Nous passons à la variante :  
« A » : 0 oui – 21 non – 7 abstentions

M. GUILLERMIN : Il manque un vote

M. PEREZ-IRIARTE : Je n'ai pas voté, j'ai voté blanc.

M. GUILLERMIN : Je considère que ne pas voter, c'est s'abstenir. En français, c'est à peu près cela.

Nous avons enregistré :

« A » : 0 oui – 21 non – 8 abstentions (refusée)

« B » : 6 oui – 18 non – 5 abstentions (refusée)

« C » : 8 oui – 17 non – 4 abstentions (refusée)

« D » : 13 oui – 11 non – 5 abstentions (acceptée).

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

**Variante « D » acceptée par 13 oui – 11 non – 5 abstentions. (Voir Annexe).**

**b) Divers**

=====

M. VOLERY présente le sujet : M. Baertschi informe que la séance publique d'information a eu un énorme succès à la salle communale du Grand-Lancy.

Il est demandé la suite qui sera donnée à la lettre des habitants de la Chapelle. Il est répondu que l'enquête est formellement terminée et les habitants en question ont pu s'exprimer pendant l'enquête et ils l'ont fait. La lettre actuelle est sans valeur juridique car elle intervient hors-contexte.

**10. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 21 avril 2004 -  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

---

**a) Audition de Mme Christine Rambach, travailleuse sociale hors-murs,  
sur la structure « Petits Jobs-Insertion »**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Baertschi a proposé que Mme Rambach nous présente son travail qui est nouveau dans la commune et qui s'adresse aux jeunes entre 15 et 18 ans se trouvant en rupture de formation depuis au moins un mois. Ce projet se compose de trois modules :

- le premier module permet aux jeunes d'effectuer de petits boulots, notamment dans le domaine de la manutention et de l'entretien sur de courtes périodes ;
- le deuxième module de réinsertion se déroule souvent dans un service communal et ce, dans une période de trois mois ;
- le troisième module prévoit la réintégration du jeune dans une entreprise privée.

Les jeunes sont assurés et les charges sociales sont payées, il touche également une rémunération payée par l'association du projet.

En complément à certaines questions des commissaires, Mme Rambach précise qu'elle s'occupe de 7 jeunes et que son poste est à 50 %. Elle est employée de la FAS'e. Elle explique que le modèle meyrinois existe depuis près de 10 ans. Le Service des parcs, promenades et maintenance a marqué son intérêt pour la phase « 2 » du module, mais il faut trouver d'autres pistes pour les insertions, notamment dans le domaine du privé. Une commissaire estime qu'il ne faut pas uniquement se reposer sur les secteurs publics ; un autre propose de prendre contact avec la déléguée à l'économie afin de faire le lien avec les entreprises. Enfin, un commissaire estime que nous devrions mener une réflexion sur la possibilité de développer une politique sociale de proximité.

En conclusion, Mme Rambach précise que ce projet joue aussi un rôle de prévention.

M. Demierre nous communique alors les statistiques de l'Hospice Général, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars, la moyenne cantonale s'établit à 12 % de nouveaux dossiers



**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

supplémentaires, alors que pour Lancy elle est de 30 % de plus. L'ouverture du CASS des Palettes, ainsi que les nouveaux logements à l'avenue du Cimetière y sont certainement pour quelque chose. Il ne s'agit pas de demandes abusives, mais on constate que 70 % de ces nouveaux dossiers émanent de jeunes de 18 à 25 ans.

**b) Maillon manquant**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Demierre nous communique l'état de l'avancement de ce projet. Une première séance a eu lieu au CASS avec 31 personnes actives dans le domaine socio-éducatif lié à la jeunesse. Le but du maillon manquant est de faciliter la collaboration entre les divers services qui interviennent dans ce domaine, et non pas de mettre en place ses propres protocoles d'intervention. En réponse à une question, M. Demierre pense qu'une information pourrait être faite aussi dans le domaine sportif, mais il n'est pas prévu de développer des contacts avec toutes les institutions, notamment en raison de la confidentialité des dossiers.

**c) Fête des écoles – Etat de l'avancement**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Baertschi nous donne un point de la situation concernant la fête des écoles. Il y aura une nouveauté, le souhait de mettre sur pied une petite célébration pour le passage des 6èmes années au cycle. Par ailleurs, il y aura également des animations décentralisées sur le lieu de la fête. Une commissaire souhaite savoir où en est l'idée d'associer les enseignants et les enfants aux animations. M. Baertschi informe que ce sujet n'a pas été abordé lors de la séance qu'il a eue avec les enseignants. De ce fait, il se peut qu'il n'y ait pas d'animation de ce genre pour cette année.

**d) Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Baertschi informe que le poste de Mme Dominé a été repourvu. Il se peut que ce dernier soit augmenté en collaboration avec Plan-les-Ouates.

Plusieurs commissaires souhaitent avoir une discussion sur le rôle de la commission.

Enfin, le Président informe que le Centre Marignac est à la recherche de membres pour renouveler son comité.

**11. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 3 mai 2004 -  
Rapporteur : M. Pierre BUTSCHI**

---

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

- a) **Election du Vice-président**  
b) **Visite de l'exposition de Mme R. Raphoz, sculpture et audition de Mme V. Quadranti (responsable de galerie)**

=====

M. BUTSCHI présente le sujet : La séance est ouverte par Mme Degli Agosti à 18h30 dans la Ferme de la Chapelle, qui abrite, du 29 avril au 18 mai 2004, des œuvres de la plasticienne savoyarde Régine Raphoz. En introduction, la Présidente salue Mme Véréne Quadranti, responsable de la Galerie de la Ferme de la Chapelle, et souhaite la bienvenue à Mme Piera Rouge, nouvelle membre du Conseil municipal et élue, lors de cette commission, vice-présidente de la Commission de la culture à l'unanimité.

Mme Quadranti nous souhaite également la bienvenue. Avant de procéder à la visite de l'exposition, il est rappelé un certain nombre de points d'information liés à la Galerie, traités soit par un exposé ex-cathédra de Mme Quadranti, soit en réponse à des questions posées par les membres de la Commission.

La Ferme de la Chapelle, édifiée en 1665, située sur une parcelle actuellement protégée, a été acquise par la Commune en 1978, rénovée et inaugurée en 1983. Elle est totalement subventionnée par la Ville de Lancy; son coût, mentionné par M. François Lance, s'est élevé pour 2003 à Fr. 389.000.--, ses recettes pour la même année, ont été de Fr. 50.000.--. La Ville de Lancy prend donc en charge son fonctionnement ainsi que tout ce qui a trait à la promotion des activités de la galerie. Pour information, elle figure dans la brochure publiée à l'échelon du service culturel du canton de Genève.

La ligne directrice de la Galerie est d'exposer des artistes vivants, en moyenne dix par année, dont la provenance est Genève, hormis quelques exceptions. Les artistes travaillent diverses techniques (papier, sculpture, gravure), sont sélectionnés et proposés par Mme Quadranti; par contre, aucune photographie ou installation n'entre en matière dans le choix des exposants. Chaque exposition reçoit en moyenne entre 300 et 500 visiteurs, ainsi que des visites scolaires des classes du primaire et du collège.

L'artiste exposée lors de la commission culturelle, Régine Raphoz, a des liens étroits avec la Suisse; elle travaille le lin, la fibre et la paille. Ses sculptures ont une dimension ethnologique où l'on peut, entre autre, y trouver des inspirations africaines et aborigènes.

La Ferme est un très beau lieu, qui permet des expositions aux atmosphères très diverses. Elle fait partie parmi les endroits rares où les artistes peuvent exposer sans prendre de risques financiers, favorisant ainsi l'élargissement de l'art et de la culture. Cependant, la Galerie de la Ferme s'octroie une commission de 35 % sur les œuvres vendues. Ce mode de fonctionnement s'inscrit dans une vision de l'art comme d'un service destiné à tous, et cela montre que notre Commune est ouverte à la diversité artistique, afin de venir à la rencontre des goûts de chacun.

Mme Quadranti connaît bien le milieu artistique; elle visite très fréquemment des ateliers, tout en recevant aussi des dossiers d'artistes. La programmation est définie quelques années à l'avance. Mme Quadranti s'occupe de la publicité extérieure, ainsi

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

de philosophie au collège Sismondi. Une information sur les expositions est régulièrement publiée dans le journal Le Lancéen.

A noter en conclusion une visite très intéressante, à la découverte d'un art hors des filières commerciales, aux objets réalistes et significatifs, à une plastique sobre et intellectuellement abordable dans son mode d'expression.

Mme ROUGE : J'ai juste une rectification, ce n'est pas moi qui ai été élue à la vice-présidence de la Commission, mais M. Frédéric Progin.

**c) Situation du groupe opérationnel pour la Maison de la Danse**

=====

M. BUTSCHI présente le sujet : M. François Lance rappelle, pour les nouveaux venus dans la commission de la Culture, l'historique du projet d'implantation de la Maison de la Danse contemporaine dans le Centre socioculturel à Lancy-Sud.

Le principe d'implantation a été accepté par le Conseil municipal au printemps 2002. Un groupe opérationnel, qui comprend la Ville de Genève, l'Etat de Genève, la Ville de Lancy et l'Association pour la Danse contemporaine, a été institué par la suite. Les trois administrations publiques financeront le déficit de fonctionnement de l'association, à raison de : Ville de Genève 50 % - Etat de Genève 25 % - Ville de Lancy 25 %.

Il faut relever le fait de l'investissement de la Ville de Genève dans un projet culturel en dehors de son territoire qui est une innovation, dont l'attitude résulte des changements survenus à la tête de la culture de la Ville de Genève. Ces éléments montrent par là que le projet peut être considéré comme un projet pilote.

Le groupe s'est réuni pour la 3ème fois le 2 avril dernier; l'idée du groupe est de présenter au Conseil municipal, un projet très élaboré.

Une commission culturelle a été créée afin de définir le développement culturel à un niveau régional et d'obtenir une meilleure concertation et planification entre les divers projets culturels.

M. Lance rappelle que le fonds d'équipement intercommunal pourrait intervenir dans le financement du projet, comme il a déjà été pratiqué pour la patinoire de Sous-Moulin. La Ville de Lancy compte donc un financement par ce biais estimé à Fr. 10 millions. Une réflexion est en cours pour définir le statut juridique de l'ensemble des parties intéressées.

Mme Mamie rappelle que le projet d'implantation d'un centre socioculturel à Lancy-Sud date de 1987 dont le projet initial était plus important que celui d'aujourd'hui, le Forum de Meyrin et les complexes de Balexert et d'Archamps ayant été achevés. L'architecte M. de Planta, reconsidérant le projet donnant naissance à la rencontre et la convergence d'idées entre le Service culturel de Lancy et l'ADC dans l'optique de développer un projet culturel.

Pour rappel, l'ensemble du projet socioculturel de Lancy-Sud se construit autour de 4 piliers :

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

- la salle des fêtes de 600 places assises
- la Maison de la danse de 480 places
- la bibliothèque multi-média établie en partenariat avec la Commune de Plan-les-Ouates
- les locaux collectifs pour les associations des Palettes.

Pour rappel, les plans de cet ensemble ont été affichés à l'occasion de la séance d'information aux habitants de Lancy du 4 mai dernier.

La situation est actuellement bloquée en raison du retrait de la Fondation des parkings qui ne souhaite pour l'instant pas construire de parking P+R à cet endroit. M. Lance informe que le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat pour lui demander de prendre position sur cette question d'ordre financier.

**d) Divers**

=====

M. BUTSCHI présente le sujet : Rappels : Festival de Mai au Parc des 13, 14 et 15 mai 2004. Le Conseil administratif étant en déplacement, le Président du Conseil municipal sera chargé de faire l'allocution à l'occasion du vernissage.

Exposition d'art contemporain à la Villa Bernasconi à partir du 14 mai. Visite guidée de l'exposition pour les Conseillers municipaux le 10 juin 2004 et l'administration lancéenne.

Visite du Mamco (Musée d'Art Moderne et Contemporain) le 21 juin à 18h30, commentée par son directeur M. Bernard.

**12. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 6 mai 2004 -  
Rapporteur : M. Fabrice BADET****a) Immeubles locatifs du patrimoine financier  
- Recours à l'énergie solaire thermique**

=====

M. BADET présente le sujet : La Commission de l'environnement se réunissait afin de recevoir MM. Schmid et Radulescu du bureau SB Technique, bureau qui fut mandaté par le Conseil administratif suite à une motion déposée en novembre 2001 concernant le recours à l'énergie solaire thermique sur les bâtiments appartenant à la commune, le tout afin de satisfaire la démarche du développement durable. Ce rapport, fini en février 2003, nous est relaté seulement en ce moment de façon à pouvoir prendre en compte les premiers résultats des bâtiments en possession de ces panneaux. Malgré le délai de ce rapport, les coûts des travaux ne devraient pas augmenter.

Le rapport démontre que certains bâtiments ne sont, dans un premier temps, pas favorables à ce type d'énergie, soit à cause de leur structure soit d'une orientation non favorable.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

6 immeubles seraient favorables à une énergie solaire thermique et ceci pour un montant de Fr. 1'754'700.--, somme répercutée dans les budgets 2004-2006.

La garantie de ces panneaux s'estime à environ une trentaine d'années si l'entretien est correct.

L'analyse faite par le Service des travaux et constructions concernant les bâtiments en possession de cette énergie, ne permet pas encore à l'heure actuelle de poser un bilan vraiment comparatif, ceci à cause de la courte durée des installations et d'un climat météo peu habituel. M. Schmid proclame que nous ne devons pas nous attendre à un retour sur l'investissement effectif avant 20 ans. Toutefois, la durée de l'amortissement serait moindre pour une installation thermique solaire prévue à la construction.

Cependant, et cette remarque venait de divers commissaires, nous ne devons pas regarder que le coût économique, mais également le coût environnemental.

Le Conseiller administratif délégué acquiesce, mais signale qu'il est nécessaire d'avoir également un regard sur l'aspect économique. Il nous informe qu'à ce jour, notre ville a reçu la somme de Fr. 37'400.-- pour les installations déjà en fonction, cette somme émane des caisses du canton, attribuée par la confédération.

M. Chobaz et M. Côte, nous signalent l'urgence d'une décision à prendre pour le bâtiment du 28, route de Chancy. Celui-ci fait l'objet d'une dérogation valable jusqu'à l'automne afin de respecter les normes OPAIR. Le changement de la chaudière devra se faire avec ou sans l'énergie solaire, ce bâtiment à lui seul demande un crédit de Fr. 533'000.--, soit un tout petit peu moins d'un tiers de la somme totale. Sans compter la somme de la chaudière Fr. 124'000.-- prise sur le compte de fonctionnement de l'immeuble.

Vu l'urgence, la présidente demande de voter un vote de principe, ce qui fut refusé avec 1 voix pour / 4 contre et 2 abstentions. Ceci afin de pouvoir prendre une décision au sein des groupes respectifs.

La présidente envisage alors une nouvelle réunion avant la fin du mois, M. Chobaz ne trouve pas nécessaire, il pense que les commissaires de la Commission des travaux et constructions pourront être informés par l'intermédiaire de leur groupe.

Pour finir sur le sujet, un commissaire demande la possibilité de recevoir un fonctionnaire du SCANE afin de recevoir la position du canton sur le sujet, ce qui se fera peut être à la rentrée selon M. Chobaz.

**b) Divers**

=====

M. BADET présente le sujet : Trois peupliers, le long de la contre-route de la route des Jeunes, seront abattus au vu de leur état. La nécessité de surveiller la réaction des autres arbres se fait ressentir. Ils seront remplacés soit par des frères et si besoin par des cousins.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

La Présidente propose de développer une idée en vogue au Canada, concernant la valorisation des lieux d'intérêt de la commune, tant au niveau des espaces verts qu'au niveau patrimonial. Un parcours pourrait être étudié en collaboration avec les écoles, cette démarche s'intégrerait dans le concept du développement durable promu par la commune.

La Présidente, fait remarquer l'urgence d'utiliser le crédit voté pour les places de jeux, au vu de l'endommagement de celle des Fraisiers.

**13. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 12 mai 2004 -  
Rapporteur : Mme Louise REY****a) Audition de M. Bernard Brütsch, îlotier du poste de police d'Onex**

=====  
Mme REY présente le sujet : M. Brütsch, îlotier du poste de police d'Onex, explique que les effectifs de la gendarmerie sont peu nombreux, notamment pour l'îlotage, soit trois à six personnes la nuit dans le secteur d'Onex. Il précise de ne pas être un représentant officiel de la police, mais seulement du secteur dans lequel il travaille.

A la demande du président, M. Brütsch mentionne que la dernière action menée concernait la poste de l'Etoile Palettes dont le responsable souhaitait faire nettoyer les graffitis des murs. Il rappelle qu'un groupe de jeunes stationne depuis longtemps devant la poste et il est à craindre que les murs soient à nouveau tagués.

Il fait donc appel à un travailleur social hors murs, M. Mümenthaler, afin de trouver une solution à plus long terme. La création d'une fresque, généralement respectée par les tagueurs, a été autorisée par la régie. Une solution de rechange est à l'étude.

La gendarmerie, qui se veut compréhensive mais répressive au besoin, a fait comprendre à ces jeunes qu'ils créent un sentiment d'insécurité parmi la population.

Les îlotiers n'interviennent pas encore pour l'ensemble des locaux autogérés mais seulement pour les groupes présentant le plus de risques. En cas de nuisances sonores, elles peuvent être réprimées autant la nuit que le jour.

M. Brütsch évoque ensuite une réunion de l'Etoile Palettes et confirme que plusieurs jeunes se sont engagés à repeindre une allée qu'ils avaient dégradée. Il souligne la nécessité de trouver un terrain d'entente entre les locataires, la régie et ces bandes de jeunes. Il pense que trop d'importance leur a été donnée ces dernières années et que de nombreux repères ont été perdus.

M. Brütsch informe que ce sont toujours les mêmes jeunes qui restent devant la poste et que la plupart n'a pas d'activité. Leur âge se situe entre 12 et 24 ans. Il n'y a, semble-t-il, pas d'affrontement entre eux ni d'échauffourée.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

Une commissaire remarque que les jeunes, qui se donnent rendez-vous devant la poste, n'ont peut-être pas d'autre endroit où se réunir. M. Brütsch répond qu'il serait éventuellement possible de leur aménager un endroit à proximité.

Un commissaire fait remarquer que le Conseil d'Etat avait mis en place une délégation à l'action de proximité. Une collaboration avait été alors initiée entre la gendarmerie, les ASM, la poste, deux délégués du Conseil municipal, le Service social et le Collectif des Palettes. Ce dispositif qui a été abandonné est en phase de redémarrage, selon M. Brütsch.

Une commissaire rappelle que les locaux autogérés sont destinés uniquement aux mineurs. Les très jeunes enfants de moins de 10 ans que l'on voyait avec ces bandes, sont actuellement accueillis par le Collectif des Palettes.

Il n'y pas de spécificité à Lancy précise M. Brütsch. Il s'agit d'une minorité de jeunes qui pose problème et la grande majorité se comporte correctement.

Pour terminer, M. Brütsch rappelle que tous les délits doivent être dénoncés et qu'il ne faut pas hésiter à faire appel aux îlotiers quand un problème se présente.

**b) Débat sur les positions à prendre par la Commission des affaires sociales**

=====

Mme REY présente le sujet : Suite à la discussion de la dernière séance sur la question des petits jobs et de l'orientation professionnelle, un commissaire rappelle qu'il avait déjà proposé de réaliser une analyse de fonds sur la situation, et ajoute qu'un accompagnement et une recherche de solutions s'avèrent nécessaires. Il rajoute qu'il faudrait réfléchir à la politique que pourrait mettre en place la commune. Il évoque ensuite le CASS et le programme de la "bourse à l'emploi" auquel les communes peuvent participer.

Une commissaire rappelle avoir eu un entretien avec le directeur de la "bourse à l'emploi" il y a une année. A ce jour, aucun contact n'a été pris avec la commune.

M. Demierre, chef du service social, rappelle que cette bourse est jeune et n'a pas encore rencontré les autres associations comme le Trialogue.

Le président précise que les systèmes existants sont bien faits et qu'ils fonctionnent. Il rappelle qu'il y a un Conseiller administratif chargé de ce dossier ainsi qu'un service qui s'occupe quotidiennement de la question. Il ne pense pas qu'il soit très judicieux d'entamer un travail en parallèle à ce qui existe déjà.

Un commissaire mentionne que la commission a fait un tour assez large du réseau et pense qu'il serait intéressant que des propositions concrètes soient apportées en lieu et place des constats.

**c) Divers**

=====

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

Mme REY présente le sujet : M. Baertschi nous informe que les centres de la FAS'e présenteront leurs doléances et leurs préoccupations lors de la prochaine séance en juin.

"La bourse à l'emploi" pourrait être auditionnée en automne si cette association en fait la demande à la commune.

Quant au "chèque emploi service", M. Demierre répond que son service n'a reçu aucune demande. Il rappelle qu'il s'agit d'un projet cantonal et que ce sont les CASS et les secrétariats de mairie qui s'en occupent. Il pense qu'un retour statistique serait intéressant.

Une commissaire regrette qu'il n'a pas été possible d'assister à l'assemblée des locaux autogérés qui s'est déroulée en même temps que la commission, et réitère sa question au sujet du chalet pour les besoins de la fête "Caroline fête son chemin". M. Baertschi lui propose de s'adresser directement aux travailleurs sociaux.

**14. RESOLUTION CONCERNANT LA CHAPELLE-LES-SCIERS**

---

M. FAVRE : Depuis la dernière séance où l'on avait présenté cette résolution, on ne veut pas la voter formellement, réunir un groupe inter-partis avec les présidents, vice-présidents, que les partis qui n'ont pas de présidence soient également à cette réunion. Cette dernière a eu lieu le 15 mai, cette séance a permis de clarifier le mode de fonctionnement de ce groupe pour mener à bien les desiderata de cette résolution.

Pour le public, je voudrais juste préciser ce qui a été convenu. J'ai demandé qu'il y ait un président afin de faire fonctionner ce groupe, de convoquer les séances pour les ordres du jour. On a gardé les 3 premiers alinéas, il y a juste l'alinéa 4 :

- 1 représentant du parti Libéral
- 1 représentant de l'Alliance de Gauche
- 1 représentant du parti Radical
- 2 représentants du parti Démocrate-chrétien
- 2 représentants du parti Socialiste
- 2 représentants du parti des Verts

Ce groupe sera présidé par le Président de la Commission de l'Aménagement du territoire. Il sera chargé de convoquer les séances et d'en préparer l'ordre du jour.

Dans le choix de leurs représentants, les partis veilleront à désigner des présidents, vice-présidents ou membres des commissions suivantes :  
commission des affaires sociales; commission des sports; commission de la culture;  
commission de l'environnement, commission des travaux et constructions et  
commission des finances et logement.

Je vous demande de passer au vote de cette résolution. Tous les partis ont signé. Je vous remercie de l'accueil de cette résolution.

Lecture de la résolution :



**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

*Il demande au Conseil administratif*

- *d'entrer en relation avec les autorités de Plan-les-Ouates afin de coordonner les points de vue,*
- *de préparer dans les meilleurs délais la mise sur pied d'un concept sur l'aménagement du périmètre « centralité » avec l'appui du groupe ad-hoc précité en vue de l'élaboration d'un cahier des charges.*  
*Le groupe ad-hoc devra travailler dans l'ordre suivant : déterminer les besoins en infrastructures, définir le concept urbanistique, chiffrage approximatif et mode de financement.*
- *de coordonner ce recensement avec la Commune voisine de Plan-les-Ouates,*
- *de prévoir d'ores et déjà une demande d'aide financière auprès de l'Etat en vue du financement de cet aménagement,*
- *d'organiser ensuite conjointement un concours d'architectes/urbanistes.*

M. BAERTSCHI : Comme le Conseil administratif est concerné parce que c'est une demande, je voulais juste vous donner quelques informations. Vous l'aurez constaté, elles ne vont pas simplifier la tâche ni du Conseil administratif, ni de ce futur groupe s'il est accepté.

En date du 25 mai, la commune de Plan-les-Ouates préavisé défavorablement à l'unanimité le projet de loi modifiant les limites de zones concernant la Chapelle-les-Sciers, et à l'unanimité, demande des modifications du plan du PAC La Chapelle-les-Sciers, entre autre, en demandant le déplacement des jardins familiaux situés sur Plan-les-Ouates, et le remplacement par des logements.

Vous comprendrez bien que le premier point qui demande de coordonner les points de vue va être un peu difficile. Sachant que la commune de Lancy a voté à l'unanimité le déclassement et Plan-les-Ouates à l'unanimité le non-déclassement. Enfin, je crois que les diplomates ont l'habitude de coordonner les choses, mais je ne vous cache pas que cela va être difficile. Et de même, en fonction de ce que je vous ai dit, il va également être difficile de savoir si la centralité sera composée, je donne un chiffre au hasard, de 1000 enfants ou de 1500 enfants, ce qui change évidemment la grandeur d'une future école. Je ne dis pas cela pour dire qu'il ne faut rien faire, je vous montre la difficulté qui nous attend en fonction de ces réalités, qui sont des réalités de communes voisines, que le Conseil d'Etat devra certainement trancher dans un sens ou un autre. Peu importe la décision, ce ne sera pas très facile après de se coordonner. Vous ferez certainement des miracles et nous vous aiderons, si vous l'acceptez.

M. FAVRE : M. Baertschi, avec 4000 habitants et 1500 enfants, il faudra qu'ils soient vraiment productifs. On est tout à fait au courant du vote de la commune de Plan-les-Ouates, ils ne sont pas contre le périmètre, ils aimeraient simplement que les jardins familiaux, qui à terme sont sur le bas de leur terrain, soient réalisés en logements, et que la partie supérieure, qui est constituée de petites maisons, soit en partie conservée, et que la partie droite du projet soit compensée. Mais sur la base, il y a un arrangement avec l'Etat, je ne me fais pas de souci. Il y a un autre handicap avec Plan-les-Ouates que vous n'avez pas mentionné, c'est que tous ces terrains se situent en remaniement parcellaire et théoriquement, pendant 21 ans, ça ne peut pas être bloqué là-bas. Je pense qu'il faut montrer un peu de courage et aller de l'avant.

M. BADET : Dans aucun cas, je ne m'opposerai à cette résolution, mais je voudrais juste dire qu'au niveau des exemples du groupe de travail ad'hoc, qu'on pense à

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

insérer soit la Commission de la sécurité ou du moins envisager d'emblée le problème de sécurité dans ce nouveau quartier.

Mme BUUNK-DROZ : Je voudrais réaffirmer ici l'aspect pionnier de cette résolution, et j'espère qu'elle va en engendrer d'autres par la suite. Je pense qu'il ne faut pas avoir peur, il ne faut pas avoir peur des difficultés, on peut discuter, je pense que des terrains d'entente seront trouvés. Enfin, nous aurons notre mot à dire sur l'aménagement de notre commune, et cela est important. Cela est d'autant plus important qu'il faut discuter avec une autre commune.

M. GUILLERMIN : Je vous propose de voter cette résolution.

***Résolution acceptée à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**14. ELECTION DU BUREAU**

---

M. GUILLERMIN : Nous commençons par la Présidence du Conseil municipal.

M. PAGE : Le groupe Libéral propose la candidature de M. Thierry Aeschbacher que vous connaissez tous très bien.

M. GUILLERMIN : pour la Vice-présidence.

M. VOLERY : Au nom du groupe Socialiste, nous proposons la candidature de M. Dominique Zehfus.

M. GUILLERMIN : Pour le poste de secrétaire du Bureau.

M. TODESCHI : le groupe de l'Alliance de Gauche propose M. Bernard Desplands.

M. GUILLERMIN : Il nous faut des membres du Bureau.

M. FAVRE : Pour le groupe Démocrate-chrétien, nous proposons le futur ex-président, M. Marc Guillermin.

M. ERETZIAN : Le groupe Radical propose M. Gilles Augsburger.

Mme DEGLI AGOSTI : Le groupe des Verts propose M. André Richert.

**15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. JAQUET : J'ai deux propositions. Une maison est abandonnée depuis des années au chemin du Petit-Voiret au Grand-Lancy. Alors que la situation du logement à Genève ne cesse de se péjorer, je rappelle que plus de 1500 étudiants sont à la recherche d'un logement. Il est regrettable que des bâtiments et des villas restent inoccupés pendant de longues périodes, et c'est la raison pour laquelle, j'aimerais proposer qu'un

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

recensement soit entrepris dans la commune pour déterminer le nombre et le type de ces locaux, et de proposer l'établissement de baux limités dans le temps qui permettraient à des étudiants et apprentis de trouver un logement temporaire.

Le deuxième point, dans plusieurs communes du canton, un projet a été lancé envisageant des mesures de prévention du suicide chez les jeunes. On peut rappeler que le suicide en Suisse est la cause de décès la plus fréquente chez les jeunes de 20 à 24 ans, trois fois plus fréquente que les accidents.

J'aimerais savoir si la commune de Lancy a été contactée à ce sujet, et si nous serions prêts à y participer.

M. TODESCHI : Cela concerne l'éventuelle prochaine canicule qui va nous tomber dessus. Est-ce que le Conseil administratif a prévu quelque chose au cas où il ferait vraiment chaud ?

M. ZEHFUS : J'ai une petite remarque et une question. Je me réfère au point 4) de l'ordre du jour et au rappel de notre futur Maire, M. Lance, concernant la visite de la villa Bernasconi agendée le 10 juin.

En arrivant ce soir, j'ai pris connaissance du planning des séances de commissions pour juin 2004, qui ne nous avait pas été fourni avec les documents du Conseil municipal, et je constate une collusion de date avec la Commission des sports. Je trouve dommage, on aurait peut-être pu avancer la date de la visite de la maison Bernasconi.

J'ai une question, le 21 mai pour mémoire, il faut savoir que c'est le lendemain de l'Ascension, il y avait la levée des ordures, y compris celle des containers de papiers, j'ai vérifié cela sur le calendrier édité par la Mairie.

Or, les containers de papiers dans le quartier des Mouilles n'ont pas été vidés et ils sont restés jusqu'au mardi 25. Quand on sait maintenant que la discipline des locataires et des habitants est bien mise, et qu'ils remplissent en une semaine un container de papiers, et bien j'ai remarqué mardi que les containers d'ordures étaient aussi pleins de papiers parce qu'ils ne savaient pas où les mettre.

J'aimerais connaître les raisons de ce « bug ».

M. PAGE : Il y a des grands travaux dans le quartier des Mouilles, la construction d'immeubles. A l'occasion de ces travaux, un certain nombre de camions circulent, il avait été prévu que seulement les camions sortiraient sur le chemin des Mouilles et rentreraient par l'arrière du chantier. On voit défiler des camions à journée faite qui entrent dans le chantier, qui circulent sur le chemin de la Colline et sur de petites artères qui sont tout près du collège, c'est déjà une situation insatisfaisante. D'autre part, on a procédé à trois fouilles sur le chemin des Mouilles, ce qui fait que le croisement n'est plus possible, on a supprimé des parkings qui nuisent naturellement au restaurant qui se trouve à proximité. Comme ces fouilles ont l'air de durer, j'aimerais bien qu'on intervienne pour qu'on pose des plaques métalliques qui permettent aux véhicules de passer dessus et de rétablir la circulation, même si elle est un peu perturbée par ces travaux, cela doit quand même être possible. Je remercie le Conseil administratif.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

M. AUGSBURGER : Je me fais le porte-parole d'un honorable citoyen lancéen, commerçant de son état, qui déplore le fait que M. Henri Scherler, peintre, lauréat avec Mme Jaeggi, sculptrice, du prix artistique d'art plastique dans le cadre du concours organisé à la ferme Marignac le 12 avril dernier, n'ait pas été rapporté dans le Lancéen, ni leur vernissage annoncé dans la commune.

Ces artistes exposeront leurs œuvres du 8 au 11 juin prochains à la ferme Marignac, sans présentation le week-end, d'où le courroux de ce citoyen.

Au sujet de votre invitation pour une visite guidée à la villa Bernasconi, il est clair que je décline cette dernière, la culture au forceps me déplaçant particulièrement, de même que la vision du néant que m'a laissé cette exposition.

Plus sérieusement, je pense que vous devriez vous interroger sur le fait qu'une municipalité s'investisse et cautionne un festival tel que Mai au Parc, dévolu samedi soir à la fumette et aux canettes pour un grand nombre de très jeunes adolescents.

Seul point positif, le dimanche matin à 8 heures, deux sites de fête étaient propres, ceux de la villa Bernasconi et du Pont-Rouge, alors qu'au bord de l'Aire, la zone jusqu'à la rivière était dans un état déplorable.

M. ERETZIAN : Un citoyen m'a signalé que devant l'Hostellerie de la Vendée, il y aurait une interdiction de se stationner par des croix jaunes. Or, cet emplacement est protégé par une chaîne, et est réservé au stationnement d'un van. Je demande si cette situation pourrait être régularisée par une place de livraison ou autre chose.

M. FAVRE : J'ai une question concernant les finances. Lorsque la commune fait des travaux, comme par exemple l'école, met dans ses coûts ce qui représente le travail des employés de la commune, dans le travail de transformation et de remise en état des immeubles du chemin Louis-Bertrand, la somme de Fr. 80'000.-- qui sert à financer le travail qui est fait par notre Service des travaux et constructions, il s'agit de prestations à soi-même. Je veux attirer votre attention et vous demander si vous avez pensé à la TVA, parce que ces prestations sont assujetties à la TVA, beaucoup de communes et services de l'Etat l'ignorent. J'ai appris hier que ce genre de prestations étaient soumises à la TVA. Et si nous l'ignorons, nous pouvons avoir une amende assez salée.

M. CHOBASZ : Si ce ne sont des réponses complètes, quelques embryons de réponses. Nous verrons, M. Zehfus, avec la Présidente de la Commission des sports si le télescopage de dates entre celle de la Commission des sports et celle prévue pour la visite de la villa Bernasconi pose problème pour de nombreux Conseillers municipaux, auquel cas nous essayerons de trouver autant que faire se peut une solution.

J'ai pris note, M. Zehfus, de votre remarque concernant le container à papiers dans le quartier des Mouilles. Nous allons interroger l'entreprise responsable. J'ai pris également note de la remarque de M. Page relative au déroulement du chantier des Mouilles. Nous interviendrons également auprès soit de l'Inspection des chantiers, soit auprès des promoteurs du projet, et leur transmettrai les remarques que vous avez formulées.

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

De même pour la remarque de M. Eretzian concernant l'emplacement de stationnement qui se trouve à côté de l'entrée de l'Hostellerie de la Vendée. Je sais que cet emplacement jaune est en place depuis très longtemps. Il était censé rendre service surtout à l'hôtelier et non pas à un tiers intervenant. Nous interrogerons, cas échéant, le responsable de l'hôtel.

Je remercie M. Favre de sa remarque. Je connaissais la problématique TVA notamment pour les parkings, puisque, dans le cadre du parking Louis-Bertrand, se posait la problématique de la TVA. J'ai pris note de votre observation concernant les prestations à soi-même afférentes aux prestations du Service des travaux et constructions. Nous allons essayer de résoudre ce problème, si nous sommes assujettis à la TVA.

M. LANCE : Concernant la remarque de M. Jaquet, il serait peut-être utile qu'il nous donne des précisions quant au lieu de cette villa qui est vide.

Je regrette évidemment cette collusion de date concernant la visite de l'exposition de la villa Bernasconi. Je regrette surtout que M. Augsburgger ne puisse pas venir à cette visite, c'est dommage.

Concernant ses remarques sur Mai au Parc, c'est pratiquement la première remarque négative que j'entends concernant ce festival et qu'il a rencontré un franc succès.

Pour la remarque concernant les lauréats qui ont gagné un prix au Centre Marignac, je n'en ai pas entendu parler. C'est un problème du Centre Marignac qui a organisé ce concours, donc il faudrait s'adresser directement au responsable du Centre Marignac.

Au sujet de la canicule, le Conseil administratif n'a pas pris de mesure particulière pour une éventuelle canicule cet été.

**16. QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Mme RAMBACH, travailleuse sociale hors-murs : Je travaille avec ce nouveau projet pour les jeunes en rupture de formation. En fait, je me posais juste la question si le Conseil municipal a pu saisir l'ampleur de la problématique des jeunes qui sont en rupture de formation, que ce soit sur cette commune ou le canton de Genève ou même sur la Suisse.

D'après les retours qui ont été faits par les personnes de la Commission sociale, personnellement, vu de l'intérieur, je trouve que c'est très très flou. Je me demandais si vous n'aviez pas besoin de compléments, si on pouvait vous y amener d'une manière ou d'une autre.

M. BAERTSCHI : Ayant participé à la Commission sociale, étant délégué aux affaires sociales, je pourrais vous rassurer Mme Rambach, j'ai l'impression que votre problématique a été comprise, du moins, c'est une impression très subjective. Après votre départ, il n'y a pas eu de pleur, ni de lamentation, il me semble que votre intervention a été jugée très positive. Je me permets d'émettre évidemment un avis personnel. Il est évident que si votre impression est de n'avoir pas été très bien

**Séance ordinaire du 27 mai 2004**

entendue, c'est avec plaisir je pense que le Président de la Commission des affaires sociales vous réinvitera.

M. GUILLERMIN : Je vais conclure cette séance en m'adressant à vous.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,  
Arrivé au terme du mandat le plus court de l'histoire de la présidence du Conseil municipal de Lancy, je tiens à vous remercier sincèrement de la courtoisie et de la dignité que vous avez manifestées durant les quatre séances que j'ai eu l'honneur de présider.

Il est vrai que nous n'avons pas eu à subir d'affrontements particuliers, les décisions ont été prises dans le calme, la sérénité et le respect de la démocratie.

Cette période de 95 jours, aussi éphémère que la volonté d'ériger un palais en bois à Lancy-Sud ou, le temps qu'il a fallu à Napoléon 1er pour lever une armée et, à quelques jours près, se faire battre à Waterloo, comparaison hasardeuse, sans commune mesure, a été enrichissante pour moi.

Elle m'a permis de constater un très net regain d'intérêt pour la Culture, de la part de certains collègues érudits méconnus, ainsi que le talent reconnu d'autres personnalités, dans l'élaboration de résolutions empreintes d'un certain flou artistique ; la touche du Maître !... Pas facile à gérer en séance plénière !

Je remercie vivement le Conseil administratif de n'être pas trop intervenu dans nos débats, séparation des pouvoirs oblige, en maintenant cependant une légère pression destinée à orienter les décisions dans le sens qui leur convient. Ils sont intelligents nos magistrats et peuvent être redoutables, soyons sur nos gardes. Nous avons d'excellentes relations faites de cordialité et de respect mutuel, pas seulement lorsqu'il s'agit de les remplacer lors d'une manifestation, mais dans la vie de tous les jours et je leur en sais gré.

Je remercie notre Secrétaire générale Odile de Garrini et Maya Augsburgers de leur disponibilité et de leur compétence sans faille, leur soutien est précieux.

Enfin, je souhaite plein succès à mon successeur pour une année sans embûche, en bon capitaine, il saura faire face.

Pour conclure, j'ai le plaisir de vous inviter à partager un verre de vin aussi pétillant que votre esprit.

La séance est levée à 22 heures 15.

**Le Secrétaire :**

**Dominique ZEHFUS**

**Le Président :**

**Marc GUILLERMIN**